

**DEPARTEMENT DU TARN**  
-----  
**MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS**  
-----

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le onze avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le trois avril deux mil quinze.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : François COLLADO, Arlette COMPAN, Jean-François COURPET, Alain COURTY, Isabelle DARJ, Patrice DELHEURE, Robert GAUTHIER, Marie-Thérèse LACOMBE, Jean-Marie LAZO, Jean-Pierre PAULHE, Françoise PROUST, Audrey ROUFFIAC, Emmanuelle ROYER, Odette SAUNAL, David TARDIEU, Marie-Claude VABRE, Sébastien VITALI.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : France BARBARA, Hervé PÉPIN

**Nombre de présents** : 17

**Date de convocation** : 5 avril 2016

**Secrétaire de séance** : Françoise PROUST

Nombres de membres :		
En exercice : 19	Présents : 17	Votants : 16

**02-01-2016 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS ET AFFECTATION  
DU RESULTAT :**

Madame Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire ne participera pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la Trésorerie d'Albi ville et périphérie et peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 € dont 0 € d'excédent antérieur reporté.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 307,38 € dont 307,38 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat cumulé de 307,38 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du 2015 du CCAS et décide d'affecter le résultat au budget 2015 de la façon suivante :

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 307,38 €

### **02 02 2016 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT :**

Madame Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2015 de la Commune, Monsieur le Maire ne participera pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la Trésorerie d'Albi ville et périphérie et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 436 714,41 €

Recettes : 1565 972,63 € dont 842 500,89 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 1129 258,22 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 290 812,79 €

Recettes : 641 495,86 € dont un excédent antérieur reporté de 375 423,24€.

D'où un excédent d'investissement cumulé de 350 683,07 €.

Le solde des restes à réaliser en section d'investissement est de 259 863,25 €. Il ressort donc un excédent de financement global de la section d'investissement de 90 819,82 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du 2015 de la Commune et décide d'affecter le résultat au budget 2016 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Article 001 « excédent antérieur reporté » : 350 683,07 €

Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 0 €

Section de fonctionnement :

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 1129 258,22 €

### **02 03 2016 BUDGET PRIMITIF 2016 DU CCAS**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2016 du Centre Communal d'Action Sociale. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

Dépenses : 307,38 €

Recettes : 307,38 € dont excédent antérieur reporté de 307,38 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

## **02 04 2016 Budget Primitif 2016 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de la commune. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses 543 397,84 € dont 344 917,25 € de restes à réaliser de l'exercice précédent

Recettes : 547 078,07 € dont 0 € d'excédent capitalisé 2015 et de 350 683,07 € d'excédent antérieur reporté

Section de fonctionnement :

Dépenses 917 393,00 €

Recettes : 1802 292,22 € dont 1129 258,22 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Après délibération, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité ce budget

## **02 05 2016 : TAXES LOCALES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les différentes simulations découlant du budget sur plusieurs scénarii d'application de taux de taxes. Après discussion, les taux suivants sont adoptés

- taxe d'habitation : 6,98 %
- foncier bâti : 17,41 %
- foncier non bâti : 78,73%

Ces taux correspondent donc à une augmentation de 1,5 %.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote, à la majorité, la mise en application de ces taux de taxes.

## **02 06 2016 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente la liste des subventions prévues au budget et dont le versement peut être mandaté dans les plus brefs délais.

Les demandes de subventions suivantes sont examinées :

- |                       |       |
|-----------------------|-------|
| • ADMR                | 550 € |
| • Radio Albigès       | 50 €  |
| • Ecole               | 200 € |
| • Prévention routière | 75 €  |
| • Bibliothèque        | 650 € |
| <u>Périscolaire :</u> |       |
| • Bibliothèque        | 200 € |
| • Gai Rire            | 200 € |
| • Association chasse  | 200 € |

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le versement de ces subventions et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Problème de termites :**

Monsieur le Maire fait état des contacts qu'il a eu concernant le traitement des termites du cimetière et des difficultés techniques qui ont été exposées.

Dans une approche d'information des riverains du cimetière et des propriétaires du foncier bâti il est proposé d'organiser une réunion d'information animée par un expert sur les moyens d'i radication de ces parasites. Réunion à réaliser avant l'été.

- **Connexion ADSL du secteur de Jussens :**

Les habitants de Jussens particuliers et professionnels se plaignent du faible débit et de l'instabilité de leur connexion ADSL.

Monsieur Laurent DAURES présent à la séance du conseil municipal est entendu à ce sujet, il fait part au Conseil d'une pétition en cours de rédaction et de signature.

Cette pétition sera adressée à la Communauté d'Agglomération compétente en matière de développement de MTIC.